

COMMENT PRÉSERVER LA FAUNE SAUVAGE

tout en respectant la réglementation sur la couverture des sols ?



Perdrix rouge
photo : Bouton G.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

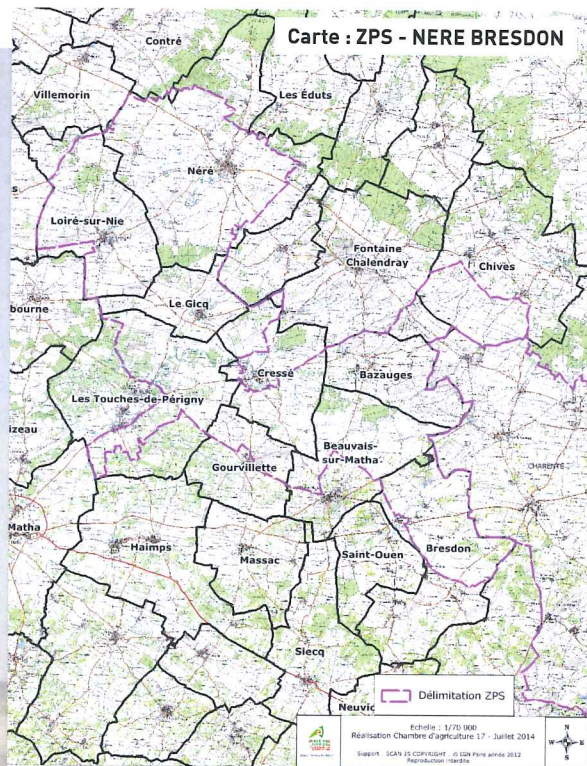
L'arrêté régional du 27 juin 2014 précise à l'article III les modalités de couverture végétale.

Parmi les modalités de couverture des sols en inter-culture longue, figure la possibilité de maintenir des repousses de céréales : « par des repousses de céréales denses et homogènes spatialement dans la limite de 20 % des surfaces en inter-culture longue à l'échelle de l'exploitation ».

Cette possibilité fait l'objet d'une adaptation régionale (III.2g) : « dans les zones prioritaires identifiées au titre du plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière ..., la couverture du sol peut être assurée par des repousses de céréales denses et homogènes sur 100 % de la

surface en inter-culture longue ».

En Charente-Maritime cette zone concerne le site Natura 2000 de la plaine de Néré à Bresdon - voir carte, à ne pas confondre avec le périmètre MAE, plus grand.



QUEL INTÉRÊT POUR LA FAUNE ET LA FLORE DU MAINTIEN DE REPOUSSES

Les chaumes de céréales sont des zones de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux de plaine. Ce sont les milieux les plus fréquentés par la Caille des blés en période de reproduction et d'élevage des poussins (juillet-août). Elle se nourrit principalement de graines tombées au sol.



Caille des blés
© C. Guinard

Ces chaumes sont également très prisés par d'autres espèces comme l'Alouette des champs, l'Outarde canepetière ou l'Édicnème criard.



Alouette des champs
© F. Cahez

Pour ces 2 espèces, les parcelles en chaumes sont utilisées comme sites de rassemblement avant le départ en migration (jusqu'à début novembre pour les Outardes et fin novembre pour les Édicnèmes).

Le maintien des chaumes permet également à certaines messicoles comme la Nigelle d'effectuer leur cycle : leur floraison tardive les amène à fructifier dans les chaumes, en fin d'été jusqu'à l'automne.

Pour cela, quand c'est possible (voir ci-après), il convient de conserver ces couverts le plus tard possible sans intervention (au moins jusqu'à fin septembre et si possible fin octobre) : dans le cas d'un couvert obligatoire, la destruction ne peut se faire avant le 15 novembre.

Des chaumes suffisamment hauts (15 - 20 cm) ont plus d'intérêt (refuge).

Si un déchaumage après récolte s'avère nécessaire, il doit être fait sans travail du sol en profondeur et sans traitement chimique, pour laisser la ressource alimentaire disponible.



Édicnème criard
© D. Cantin

COMMENT PRÉSERVER LA FAUNE SAUVAGE (SUITE)

CONCILIER AGRONOMIE ET BIODIVERSITÉ L'ÉTÉ

Des repousses : comment les obtenir ?

C'est après une récolte d'orge qu'elles seront les plus nombreuses.

Réaliser un premier déchaumage superficiel (5 cm) avec un déchaumeur à disques permet de scalper les adventices présentes à la récolte et provoque une germination des graines de céréales tombées au sol. Un roulage permet comme toujours d'optimiser les levées. Le non travail du sol permet également d'obtenir de bons résultats, s'il pleut après la récolte. Cette technique n'est envisageable que si la parcelle est indemne d'adventices à la récolte.

La période estivale est souvent mise à profit pour lutter contre des ennemis des cultures. Les trois principaux sont : les rongeurs, les limaces, les vivaces.

En cas de présence de vivaces (Chardons, chiendents, liserons), la priorité est donnée à la lutte contre ces adventices, ce qui laissera peu de place pour les repousses de céréales. Privilégier la lutte mécanique, avec un déchaumeur à dents à ailettes pour remonter les racines. Deux ou trois passages successifs en travaillant de plus en plus profondément permettront de réduire les populations.

Les déchaumages superficiels successifs pendant l'été permettent de réduire les populations de limaces en exposant les pontes à la dessiccation. A nouveau une pratique difficilement compatible avec les présences de repousses.

Pour maintenir des repousses, choisissez donc les parcelles :

1. dans lesquelles vous n'avez pas détecté d'activité de limaces pendant le printemps,
 2. favorables à l'activité des carabes qui exercent une prédation sur les limaces.
- Ce sont en général des parcelles avec un élément arboré (haie, lisière de bois) bordé d'un ourlet ou d'une bande enherbée.

Quant aux rongeurs, si les chaumes sont laissés, préférer une coupe courte, de manière à favoriser l'accès au sol aux rapaces pour qu'ils exercent une prédation sur les populations.

Le piétin-échaudage est de plus en plus fréquemment rencontré en plaine. Les repousses de céréales favorisent la conservation de l'inoculum. Éviter de laisser des repousses dans des parcelles où du piétin échaudage a été détecté. Éviter de laisser des repousses de céréales avant l'implantation d'une céréale à paille (orge de printemps comprise) ou même un maïs (plante relais pour l'inoculum).

C'est donc une partie de votre sole que vous pouvez consacrer à cette gestion de l'interculture favorable à la faune sauvage.

CONTACTS :

Martine GERON - CA17 Antenne de Saintes
martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr
Olivier GUERIN - CA17 Siège de La Rochelle
olivier.guerin@Charente-maritime.chambagri.fr
05 46 50 45 00



Champ d'orge
photo : Garreau M./CA28



Fauche tardive
photo : Simonnet D./CA85

Offre de services

Vos papiers et dossiers d'accumulent ?

Vos courriers et factures sont en attente ?

Nous avons la solution !

Accompagnement administratif

Profitez d'un secrétariat administratif à votre domicile, d'une assistance ponctuelle ou régulière selon vos besoin !

Contact : Christiane BELIS - 05 46 50 45 00

